

A.I.P.R ENCADRANT

CONTACT

Référent Pédagogique :
Peter GOUVERNEUR

Téléphone : **07 66 12 39 39**

Mail : contact@gouverneurformations.fr

TARIFS

INTRA : 750€ HT par groupe

INTER : 190€ HT par apprenant

MODALITÉ

Présentiel

En intra-entreprise ou inter-entreprise

DURÉE

1 jour – 7 heures

EFFECTIF PAR SESSION

De **1 à 10** participants

MOYEN D'ENCADREMENT

Intervenant(e) spécialisé(e) I.P.R avec une expérience professionnelle confirmée et détenteur de l'habilitation

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Notre centre GOUVERNEUR CONSEILS ET FORMATIONS est entouré d'un réseau de partenaires pour accueillir au mieux les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter ce parcours. Pour en savoir plus contacter notre référent Handicap

Mail : contact@gouverneurformations.fr

MAJ 16-avr.-24

DOC AIPR 01.2 V.01

REFERENCE : AIPR ENCADRANT

PUBLIC CONCERNÉ

- Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir ou actualiser ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux
- Obtenir l'autorisation d'intervenir à proximité des réseaux

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apprentissage théorique, Exposés interactifs, Mises en situation, Jeux de rôles

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Moyens techniques : Salle de formation, Vidéoprojecteur, Paperboard, Tableau blanc
- Moyens pédagogiques : Fiche de positionnement, Quiz d'entrée en formation, Présentation PowerPoint, Outils d'évaluation (QCM encadré par l'état), Livret de formation

DISPOSITIF DE SUIVI D'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation des connaissances en début, en cours et en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Plan de développement des compétences, Inscription libre
- Organisation de formation **INTRA** (en entreprise) sur demande
- Formation accessible dans un délai moyen de 15 jours

A.I.P.R ENCADRANT

REFERENCE : AIPR ENCADRANT

PROGRAMME DE FORMATION

ACCUEIL

- Présentation formateur, stagiaires / Attentes des stagiaires
- Positionnement stagiaires et Quiz d'entrée en formation

RÉGLEMENTATION

- Les enjeux de la réglementation anti-endommagement de réseaux
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

PRÉPARATION ET MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : Présentation et mode d'emploi
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents
- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan, lectures de plan et nomenclature des réseaux
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux

TRAVAILLER A PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité
- L'apport éventuel des exploitants
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

EN CAS D'ANOMALIE OU D'ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX

- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

ENTRAÎNEMENT AU TEST QCM ET RÉALISATION DE L'EXAMEN

CONCLUSION DE SESSION

CONTENU DE LA FORMATION

TESTS

INTERVENANT(E)

Intervenant(e) spécialisé(e) I.P.R
avec une expérience
professionnelle confirmée et
détenteur de l'habilitation

ÉVALUATION(S)

Évaluations à chaud des connaissances
au cours de la formation.

Évaluation théorique de la formation
grâce à un QCM encadré par l'état

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation
Certificat de réalisation

Attestation de compétence
AIPR

LE PLUS : Formation adaptée aux conditions réelles d'évolution du stagiaire